



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013

Présents : Philippe FALKENAU – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Sylvie BERTIN – Michel CAILLOUX – Cécile GAUVILLE-HERBET – Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX - Jacky MELIQUE – Philippe PORCHER – Guillaume MARECHAL – Alain TROUVE -

Absents excusés : Sandra DINET pouvoir à Françoise LEDOUX
Christophe KROL pouvoir à Jacky MELIQUE
Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Henri KIRIEL pouvoir à Maurice OUERFELLI
Eveline NICOLAS pouvoir à Philippe HULOT

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

1. Délibération pour approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2012 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2012.

2. Délibération afin de valider les demandes de subventions au Conseil Général pour l'année 2013 :

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des opérations en cours et planifiées pour lesquelles des demandes de subventions au Conseil Général seront renouvelées.

- **1. le projet d'aménagement de la rue de la Vallée** dont la subvention n'a pas été obtenu en 2012 :

L'estimation de ces travaux s'élève à 460 000 € HT.

Le financement se répartit comme suit :

Subvention espérée du Conseil Général (29% pour 2013) : 133 400 € HT

Autofinancement ou emprunt : 326 600 € HT

- **2. le projet de création de places de parkings devant les immeubles des HLM, avenue du Clos Vert :**

L'estimation de ces travaux s'élève à 63 400 € HT.

Le financement se répartit comme suit :

Subvention espérée du Conseil Général (29% pour 2013) : 18 386 € HT

Autofinancement ou emprunt : 45 014 € HT

- **3. le projet d'aménagement d'une salle des associations derrière la mairie :**

L'estimation de ces travaux s'élève à 201 280 € HT.

Le financement se répartit comme suit :

Subvention espérée du Conseil Général (29% pour 2013) : 58 371 € HT

Autofinancement ou emprunt : 142 909 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces décisions.

3. Délibération afin de valider la demande de subvention à l'Etat (DETR : Dotation d'équipements des territoires ruraux) pour l'année 2013 :

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagements de la mairie pour la réorganisation des archives et la réalisation de salles de réunion pour les différentes commissions communales et propose de représenter ce dossier qui n'a pas abouti en 2012 au titre des subventions de l'Etat (DETR) pour l'année 2013.

L'estimation de ces travaux s'élève à 32 313.32 € HT.

Le financement de ces travaux se répartit comme suit :

Subvention espérée au titre de la DETR (45 %) : 14 540.99 €

Autofinancement ou emprunt : 17 772.33 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, cette délibération est approuvée.

4. Délibération afin de définir la participation communale pour le départ en classe de neige des CM1 et CM2:

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de classe de neige de 2 classes élémentaires (CM1 et CM2).

Le séjour est prévu du vendredi 5 avril 2013 au jeudi 11 avril 2013 à Saint Sorlin d'Arves (Savoie).

Le coût de ce séjour est de 19 776.50 € déduction faite des participations du Conseil Général et de l'association (la Compagnie Théâtrale du Prieuré).

Monsieur Le Maire propose que la participation de la commune soit à hauteur de 30 % comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil valide cette proposition.

5. Délibération afin d'autoriser la vente des 2 parcelles ZA193 lot n°7 et ZA195 lot n°9 de la zone artisanale

Monsieur Le Maire rappelle la vente par pollicitation de la parcelle cadastrée section ZA n°193 d'une contenance de 15 ares et 14 centiares formant le lot 7 du lotissement de la zone artisanale.

Il informe les membres du Conseil Municipal que 3 propositions ont été faites pour cette parcelle et que la meilleure proposition est de l'ordre de 190 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches pour la vente de cette parcelle au prix de 190 000 euros et comme convenu dans la délibération n° 59/2012 du 12 décembre 2012 à signer tous actes afférents à cette vente.

La séance est levée à heures 21:35

Le Maire

Philippe FALKENAU